

Épisode N°07

A Genève, de la curatelle au cauchemar

Placé sous curatelle, un financier genevois se retrouve SDF

Paul, qui souffre de schizophrénie, est devenu SDF dans une ville étrangère quelques mois après avoir été mis sous curatelle par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) en 2017. Sa sœur, dont il était proche, remue ciel et terre pour lui porter assistance, mais personne ne veut l'entendre.



Angélique Mounier-Kuhn
+ Suivre

Publié le 26 septembre 2023 à 12:56. Modifié le 01 octobre 2023 à 13:21.

[Partager](#)[Offrir cet article](#)

De l'avis de l'un des meilleurs connaisseurs du droit de la curatelle en Suisse, le dossier de Paul (*prénom d'emprunt*), signalé au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) à Genève en 2017, «*est un cas clair de dysfonctionnement du système dans son ensemble*». Pour les plus proches, bien loin du soulagement escompté, la curatelle de ce quinquagénaire s'est transformée en un cauchemar sans trêve, tissé d'angoisse et de déconvenue, de tristesse et d'un profond sentiment d'injustice.

Pour le protégé lui-même, elle a précipité un effondrement que ni la ténacité de sa sœur Sylvie (*prénom d'emprunt*), ni les lourds frais d'avocats qu'elle a engagés, ni ses innombrables courriers adressés aux autorités judiciaires n'auront permis d'amortir. «*Je pensais que nous aurions tous le même intérêt, lâche cette dernière. Apparemment ce n'était pas le cas*».

Une vie sous les meilleurs auspices

Grand, élancé, regard bleu et sourire enjoué, Paul, né en 1965, semblait aller au-devant d'un avenir stable après une entrée réussie dans la vie adulte: des jobs dans la finance, en Suisse puis à Londres, un goût pour la course à pied, de précieux amis d'enfance, et, plus que tout, une passion pour les contrées latino-américaines, leurs habitants et la langue espagnole qu'il a toujours maniée à la perfection.

Impossible, à l'époque, d'imaginer que Paul allait finir par devenir ce SDF sur lequel Sylvie est tombée nez-à-nez aux abords d'un aéroport du sud de l'Europe en juin 2022.

La silhouette très amaigrie que la Genevoise peine à reconnaître ce jour-là pousse un chariot chargé de baluchons. Il s'en dégage une odeur alarmante. Les retrouvailles tant espérées par Sylvie sont cruelles. Cela faisait cinq ans qu'elle était à la recherche de son frère, disparu en 2017, quelques mois après avoir été mis sous curatelle.

Un nouveau départ au sud de l'Europe

Deux décennies séparent le jeune financier prometteur de l'homme en guenilles qui se nourrit en faisant les poubelles en salle d'embarquement. Des années marquées, d'abord, par l'irruption de la maladie, puis une lente détérioration. Au milieu des années 2000, alors qu'il va atteindre les 40 ans, Paul déclare les premiers symptômes qui font songer à la schizophrénie. Puis il perd successivement son père et sa mère. Il se replie sur lui-même et vivote dans la maison familiale.

En 2010, il décide de donner un nouveau tournant à sa vie et part s'installer dans la ville méditerranéenne, appelons-la Urbs, où sa sœur l'a retrouvé en 2022. A Genève, la maison familiale est mise en location. Il revient régulièrement en Suisse pour s'assurer que tout est en ordre, relever son courrier et passer du temps avec sa famille proche, Sylvie et sa fille Nelly (*nom d'emprunt*), nièce pour laquelle il a beaucoup d'affection.

A partir de 2014, Sylvie et Nelly constatent une dégradation de l'état de Paul: il se parle fréquemment à voix haute, a de plus en plus de mal à voyager. Ses retours en Suisse se font rares, puis cessent.

Très préoccupée, en 2016, Sylvie part retrouver son frère à Urbs. Elle remarque que sa santé s'est encore détériorée. Le désormais quinquagénaire passe une bonne partie de ses nuits à crier et à mettre son appartement sens dessus dessous. Il semble habité par la paranoïa. Ses voisins, qui ne le supportent plus, ont porté plainte. Quelques mois plus tard, Sylvie fait à nouveau le voyage à Urbs, cette fois en compagnie d'un ami. A eux deux, ils espèrent le convaincre d'accepter une prise en charge conforme à ses besoins. Malheureusement, Paul refuse leur main tendue et ce nouveau séjour s'achève sans solution.

Deux mois passent et la Genevoise prend encore une fois l'avion: épaulée par une association de proches de schizophrènes avec laquelle elle a noué des contacts à Urbs, elle tente de faire admettre Paul dans un service psychiatrique. Mais il sort de l'hôpital au bout de deux jours et refuse tout traitement, un phénomène fréquent chez les schizophrènes.

Un puzzle et trop de pièces manquantes

La suite de l'histoire n'est plus qu'un puzzle, dont la reconstitution achoppe sur de nombreuses pièces manquantes. Des zones d'ombre que le secret de protection invoqué par le TPAE ne peut à lui seul justifier.

Début 2017, Sylvie réalise, terriblement inquiète, que sans aide et à distance, elle n'arrivera pas à secourir son frère. Elle prend contact avec le TPAE, à qui elle expose la situation par écrit. Le cas de Paul est pris immédiatement au sérieux par une juge qui la rappelle et assure que le Tribunal saura gérer l'ensemble du contexte. Une procédure de curatelle se met en route et, le 8 mars 2017, une mesure de protection urgente visant à la gestion et de représentation est prononcée. Depuis 2015 en effet, le quinquagénaire ne consent plus à la location de la maison familiale et peine à suivre ses factures, qu'il continue toutefois d'honorer quand sa sœur les lui apporte.

Maître Brian Toulli (*nom d'emprunt*), un avocat genevois coutumier de ce genre de mandats, est nommé curateur d'office. Conformément à la procédure, les comptes bancaires de Paul sont bloqués, ce qui le pousse, en juin 2017, à revenir de lui-même à Genève afin de comprendre pourquoi il a soudainement perdu tout accès à son argent.

Une admission à Belle-Idée

Le TPAE demande à Sylvie de saisir l'occasion de ce retour pour demander l'hospitalisation de son frère sous contrainte, et obtenir ainsi une expertise psychiatrique. La Genevoise est réticente. Elle redoute d'abîmer leur relation. Pour avoir étudié la question, elle sait que la famille est souvent le dernier maillon qui rattache un schizophrène au monde extérieur et que toute altération de ce lien peut entraîner des conséquences dramatiques.

Néanmoins, sous pression du TPAE, Sylvie aide à faire admettre son frère à la clinique de Belle-Idée à Genève. Les médecins ont d'abord de la difficulté à poser un diagnostic clair. Puis, un psychiatre et une psychologue mandatés par le TPAE établissent l'existence d'un trouble schizotypique altérant sa capacité de discernement. Ils précisent que le quinquagénaire n'a pas entièrement conscience de sa maladie (anosognosie partielle) et suggèrent un suivi adapté.

Cependant, comme Paul semble ne pas comprendre ce qu'il fait à Belle-Idée et qu'il ne présente pas de danger majeur pour lui ou pour autrui, il est autorisé à sortir au bout de trois semaines. Comme le redoutait Sylvie, entre elle et lui, le lien est rompu. Son frère la perçoit désormais comme une ennemie et il refuse de répondre aux convocations du TPAE. Puis au bout de six mois, en décembre 2017, il repart soudainement à Urbs.

Un nouveau curateur coupe les vivres

Entre-temps, et pour un motif obscur qui ne semble pas avoir été prioritairement guidé par l'intérêt du protégé – puisque la juge s'y était d'abord opposée –, le TPAE remplace Me Brian Toulli par un nouvel avocat-curateur, Me Eric Pontto (*nom modifié à sa demande*). Me Pontto est investi du même mandat, qui se limite à la gestion et à la représentation.

Avant cette nomination, il avait été convenu que la somme de 3000 francs serait chaque mois prélevée sur la fortune de Paul et mise à sa disposition pour qu'il puisse subvenir à ses dépenses. Mais dès le début de l'année 2018, Sylvie apprend incidemment que l'ordre de virement a été

interrompu. Depuis lors, et en dépit des explications qu'elle a sollicitées, personne ne s'est jamais donné la peine de lui expliquer précisément pourquoi son frère avait été privé de ressources. D'autant que Paul était à la tête d'un pécule en actions qui aurait dû lui permettre de vivre décemment.

Sylvie se souvient d'avoir entendu le curateur lui dire que tout cela ne la regardait pas, et qu'elle devait se tenir à l'écart, son frère ne souhaitant plus la revoir.

Quoi qu'il en soit, pour Paul, cette décision est le prélude à la dégringolade. A nouveau sans le sou, il est bientôt obligé de quitter l'hôtel qui l'héberge et se retrouve à la rue. Son numéro de téléphone cesse de fonctionner et il finit par ne plus donner aucun signe de vie à sa sœur Sylvie et à sa nièce Nelly.

Heidi.news a approché Me Eric Pontto pour comprendre pourquoi ce versement avait été interrompu. L'avocat-curateur, qui n'a jamais rencontré Paul, a saisi le TPAE d'une requête formelle de levée du secret de la protection. Cette autorisation lui a été refusée en août. Me Pontto, qui se disait prêt à nous accorder un rendez-vous, n'a donc pu répondre à aucune de nos questions. Il nous a demandé de ne pas citer son vrai nom.

Disparition inquiétante

Pour des raisons qui continuent, elles aussi, d'échapper à Sylvie, il faudra attendre mars 2019, soit plus d'un an après que son frère a cessé de se manifester, pour que la police genevoise soit formellement avisée de sa disparition par un courrier du curateur. Auparavant, Sylvie avait adressé plusieurs courriers au TPAE restés sans réponse. Une année de plus sera nécessaire pour qu'une enquête pour disparition inquiétante soit ouverte par la Brigade des délits et que le nom de Paul soit, à la demande de l'avocate de Sylvie, renseigné dans les systèmes de recherche national (Ripol) et international (SIS – Fichier Schengen).

En avril 2021, alors qu'aucune information ne remonte à la surface, Sylvie demande au TPAE de pouvoir consulter le dossier de son frère. La Genevoise veut savoir si des démarches ont été entreprises par le tribunal et le curateur pour collaborer à l'enquête de police. Et, bien sûr, elle voudrait pouvoir accéder à toute brîbe d'information susceptible de l'éclairer sur le sort de Paul.

Comme tous les dossiers de protégés, celui de son frère est couvert par le secret de protection. Or la famille, même si c'est elle qui a signalé son proche au TPAE pour qu'il puisse bénéficier d'une curatelle et de l'aide nécessaire, ne peut y avoir accès en raison des informations sensibles qu'il renferme, notamment médicales.

De fait, au bout de deux mois, la demande de Sylvie est refusée, au motif déroutant qu'une telle consultation ne serait pas *«de nature à apporter les réponses souhaitées»*. Dans la foulée, le 19 juillet 2021, Sylvie introduit un recours par le biais de son avocate à la Chambre de surveillance de la Cour de justice. Il sera à son tour rejeté.

Pas de médecin pour porter assistance

Onze mois supplémentaires passent sans nouvelle, jusqu'à ce coup de téléphone de juin 2022 entre le curateur et l'avocat de Sylvie (elle a entre-temps changé de conseil). Me Pontto informe l'avocat que Paul a été retrouvé: sans abri, il vit dans les environs de l'aéroport d'Urbs. Il est au plus mal et a demandé de prévenir sa sœur pour qu'elle lui vienne en aide. Sylvie saute dans un avion, explore les environs de l'aéroport et finit par tomber sur son frère qu'elle peine à reconnaître, tant il est décharné.

En parallèle, son avocat contacte l'ambassade de Suisse dans ce pays étranger et essaye d'obtenir qu'un médecin soit dépêché auprès de Paul. Après tant d'années d'errances, il est impossible pour Sylvie de sortir Paul de la rue sans assistance médicale. Mais cette démarche ne se concrétisera pas. D'après Sylvie, son avocat a dû retirer sa demande, car le curateur s'y serait opposé, invoquant le libre arbitre de son protégé.

Après ces brèves et infructueuses retrouvailles, le virement mensuel à Paul semble avoir été rétabli. Mais le quinquagénaire a de nouveau disparu, et l'association de soutien aux SDF d'Urbs avec laquelle Sylvie est en lien lui a fait part de son inquiétude.

Il y a quelques mois, la Genevoise a songé à saisir la justice pénale pour faire bouger les choses, avant de renoncer, découragée à l'idée de se lancer dans une procédure s'annonçant longue et coûteuse, alors qu'elle a déjà sollicité les conseils de trois avocats, payé plusieurs dizaines de milliers de francs d'honoraires et rédigé une douzaine de courriers. En pure perte: personne ne s'est jamais donné la peine de l'éclairer sur l'enchaînement des circonstances qui ont précipité son frère à la rue et encore moins de l'aider à trouver des solutions pour l'en sortir.

Suspicion et indifférence

En avril dernier, Sylvie s'est, pour la énième fois, assise devant son ordinateur pour rédiger une lettre au Ministère public dans laquelle elle demande que les recherches de la police soient réactivées pour retrouver Paul. Cinq mois ont passé et pas l'ombre d'une réponse.

Sylvie ne sait toujours pas pourquoi son frère, un homme dont le TPAE avait jugé qu'il devait bénéficier de «mesures de protection», a ainsi été abandonné. Ni pourquoi ses tentatives de retrouver sa trace n'ont jamais suscité autre chose que la suspicion ou l'indifférence de tous ceux qu'elle a tenté d'alerter, à l'exception de la police genevoise et de l'organisation travaillant avec les gens de la rue à Urbs, avec qui elle maintient le contact dans l'espoir de recevoir un jour des nouvelles de son frère.

Elle confie: *«Les membres de cette association ne cessent de me demander: "Mais pourquoi la Suisse ne fait rien ?"»* A cette question, elle n'a pas de réponse.



Angélique Mounier-Kuhn
[+ Suivre](#)

Economiste de formation, Angélique Mounier-Kuhn a exercé dans la finance à Paris et à Londres avant d'opter pour le journalisme. Elle a d'abord travaillé pour le quotidien français La Tribune puis passé une dizaine d'années au sein de la rédaction du journal Le Temps, dont elle a notamment dirigé la rubrique internationale, avant de devenir indépendante. Inlassablement curieuse du monde qui l'entoure, elle partage aujourd'hui son temps entre Genève et Paris.

[Consulter ses autres articles](#)

Les épisodes

[Épisode Suivant →](#)

N°08 Curatelles: le temps infini de la réforme au pays de Calvin

[← Épisode Précédent](#)

N°06 «Pour être curateur, il faut être rigide»: l'avocat mis en cause dans notre enquête s'exprime